Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, mardi le 7 avril 2026, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Walter-Olivier Rottmann-Aubé, M. James Keays, M. Mathieu Denis, M. Luc Savage, Mme Charlie-Maude Giroux Bossé, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 19 h, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter le projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 18 mars au 2 avril 2026 soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et que personne n'a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Quatre (4) personnes assistaient à l'assemblée.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

Intervenants	Objets
Jean-Claude Plourde :	Est-ce qu'on peut, dans le chapitre 2, réglementer sur un montant minimal d'assurance couvrant les immeubles cités. Est-ce que le terme bâtiment exclut les stationnements? Maire : Le règlement ne prévoit rien et rien dans la LAU permettrait de réglementer les assurances ou

certains types d’assurances. Il s’agit d’une responsabilité du propriétaire.

Oui, ça exclut les stationnements.

À 19 h 05, aucune autre question n’étant posée, l’assemblée est fermée.

MAIRE GREFFIÈRE

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l’hôtel de ville, mardi le 7 avril 2026, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Walter-Olivier Rottmann-Aubé, M. James Keays, M. Mathieu Denis, M. Luc Savage, Mme Charlie-Maude Giroux Bossé, M. Marc Dupont, coordonnateur de l’urbanisme, de l’aménagement du territoire et de l’environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 19 h 05, monsieur le maire invite le coordonnateur de l’urbanisme, de l’aménagement et de l’environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-06 :

Règlement amendant le plan d’urbanisme 1155-11 en :

- Ajoutant au quatrième point à l’article 2.2.1 Combler les besoins en matière d’habitat;

Le coordonnateur de l’urbanisme, de l’aménagement et de l’environnement mentionne également qu’une consultation écrite s’est tenue du 11 mars au 1er avril 2026 soit depuis la publication de l’avis public annonçant la tenue de l’assemblée de consultation et que personne n’a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Une période de questions et d’interventions du public suit cette présentation.

Une (1) personne assistait à l’assemblée.

À 19 h 08, aucune autre question n’étant posée, l’assemblée est fermée.

MAIRE GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le mardi 7 avril 2026 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Luc Chrétien, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Réal Côté.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne qu'à la demande du conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé et approuvé par tous les membres du conseil, que le rapport des conseillers et/ou questions aux officiers soit déplacé avant le point 5, Questions du public, donc les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL

4.1 rapport du maire

4.2 état des revenus et dépenses

5. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

6. QUESTIONS DU PUBLIC
- question d'ordre général;
- durée maximale: 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

7. ACCEPTATION DES COMPTES

7.1 comptes du mois;

8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

8.1 ouverture de soumissions - Déneigement des voies publiques et infrastructures municipales 2026-2031 - Secteurs 1 à 3

8.2 ouverture de soumission - Services professionnels en architecture - Projet de rénovation du bâtiment Robin à Rivière-au-Renard

8.3 ouverture de soumissions - Fabrication d'une dalle de béton et branchements des services d'aqueduc, d'égout et d'électrique d'un bâtiment sanitaire

8.4 ouverture de soumissions - Remplacement de la toiture de la salle Elphège-Huet

9. SERVICES MUNICIPAUX

9.1 Protection contre les incendies

9.2 Urbanisme, aménagement et environnement

9.3 Loisirs et culture

9.3.1 4ième édition du Festival d'Arts Littéraires « Entre Mots et Marées »

9.3.2 dépôt du bilan de l'entente de développement culturel 2025-2027 - Année 2025

9.4 Travaux publics

9.4.1 octroi d'un mandat professionnel en ingénierie - Plans et devis pour l'aménagement d'une vélorue sur la rue de la Plage à Haldimand

9.4.2 fourniture de bois pour le prolongement de la passerelle du site de la Capitale des pêches

9.4.3 regroupement d'achats ECLA-SPORT 2025 (UMQ) - Acquisition et installation de luminaires des terrains sportifs à la technologie DEL

9.4.4 dépôt du bilan annuel (2024) de la Stratégie d'économie d'eau potable

9.5 Services administratifs

9.5.1 aide financière - Centre communautaire le Griffon

9.5.2 adoption des états financiers 2024 de l'Office d'habitation de Gaspé au 31 décembre 2024

9.5.3 aide financière aux organismes

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 vente des lots 3 147 652 et 3 147 612, cadastre du Québec, au ministère des Transports et de la Mobilité durable - autorisation d'utilisation - secteur L'Anse-aux-Cousins

9.6.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1573-26

9.6.3 offre de services - banque d'heures archiviste

9.6.4 adoption d'une nouvelle politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectées

9.6.5 vente de terrain acquis des inondations de 2007 – Lot 4 714 423 partie, cadastre du Québec et modification de la résolution 25-09-036

9.6.6 vente de terrain acquis des inondations de 2007 – Lots 3 810 946, 3 811 185 et 3 811 186, cadastre du Québec

9.7 Direction générale

9.7.1 paiement de facture - Offre de services professionnels en architecture – Mise à jour des plans et devis – Appel d'offres 2025 – Modification de la ventilation de la salle de spectacles de Gaspé

9.7.2 adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie

9.7.3 honoraires professionnels en ingénierie – divers suivis environnementaux – lien routier et ponceau Miss-Robert

9.7.4 entente de service 2026 – Ville de Gaspé et Télé-Gaspé

9.7.5 appui au mouvement des organismes communautaires et reconnaissance de leur mission essentielle au sein de la communauté

9.8 Ressources humaines

9.8.1 fin de la période d'essai de la titulaire au poste d'agente de communication

9.8.2 embauche au poste de remplacement temporaire d'opérateur-contrôleur-journalier

9.8.3 devancement de l'entrée au travail d'un poste de charpentier-menuisier saisonnier

9.8.4 politique de la ville de Gaspé en matière de santé et sécurité au travail

9.8.5 démission d'un pompier

9.8.6 transfert de caserne pour un pompier

9.9 Ingénierie

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 adoption du règlement - 1155-11-06

10.2 adoption du règlement - 1577-26

11. AVIS DE MOTION

11.1 règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logements (SCHL) relativement au projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC
- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 26-04-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 26-04-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et villes*, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2 et 16 mars 2026, résolutions 26-03-001 à 26-03-062 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

INTRODUCTION

J'espère que vous allez bien et que vous avez passé un bel hiver.

Le printemps s'installe tranquillement, avec un petit Temps des Sucres et la reprise des activités plus estivales qui commencent.

C'est aussi le début de la saison de la pêche commerciale, une saison que j'espère vigoureuse et lucrative pour notre communauté, en souhaitant le meilleur à nos pêcheurs, transformateurs et tout ce beau monde qui œuvre dans ce secteur historiquement névralgique de notre économie.

De notre côté, on a toujours des tonnes de dossiers sur lesquels on avance, et on continue de tout donner pour le mieux-être de notre population.

BILAN DES RENCONTRES

Comme d'habitude, je vais donc débuter avec mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 5 semaines du 2 mars au 7 avril inclusivement :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 3 séances du Conseil municipal et 1 autre séance de travail;
- J'ai eu 1 Conseil d'administration de Destination Gaspé; et
- 1 conseil de la MRC et une rencontre de travail sur le naval;
- Au niveau régional, j'ai participé à :
 - 1 CA de la Régie des matières résiduelles avec les conseillers Keays et Chrétien;
 - 1 Comité de sélection du FRR volet 1;
 - 1 réunion extraordinaire de la Société de Chemin de fer de la Gaspésie;
 - 1 CA extraordinaire et 3 rencontres de travail de la RÉGIM, ainsi qu'une table régionale de mobilité durable; et
 - 1 CA et un Comité RH de l'Alliance de l'Énergie de l'Est.
- Du côté de l'UMQ :
 - On a eu la visite du président de l'UMQ dans la région, à Sainte-Anne-des-Monts, où il a pu rencontrer plusieurs élus de la région afin de s'abreuver de nos réalités;
 - J'ai aussi eu une table des présidences de comités et commissions;
 - 1 Comité sur l'habitation;
 - 1 Comité maritime;
 - 1 Comité sur les infrastructures;
 - 1 rencontre interne pour le Comité sur le transport aérien; et
 - 1 comité directeur du Caucus des Cités régionales.
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent quelques rencontres politiques, notamment :
 - Une rencontre de travail avec la Cheffe Céline Cassivi de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg, à propos d'une panoplie de sujets qui concernent nos communautés, que ce soit le partage d'infrastructures et de services, les liens politiques, l'aménagement du territoire, ou des projets économiques;
 - Une annonce de la ministre Guilbault à Gaspé sur les subventions accordées par la région dans le volet 1 du Fonds régions et ruralité, principalement en logements;
 - Ainsi qu'une rencontre privée avec elle sur plusieurs sujets dont on a déjà parlé;
 - On a eu diverses discussions encore avec les élus de la Côte-Nord et d'Anticosti à propos du lien maritime et des stratégique que nous avançons sur ce dossier de longue haleine;
 - J'ai aussi participé à une table de concertation sur le projet d'aire marine protégée qui concerne notre territoire de MRC; et
 - À une autre rencontre similaire sur les nombreux projets d'aires protégées terrestres qui sont proposés sur notre territoire de MRC, des dossiers sur lesquels nous reviendrons plus officiellement dans les prochains mois car pour moi, il importe prioritairement, en respect de nos principes et de leur antériorité sur ce territoire, d'avoir une orientation de ce qu'en pensent nos partenaires des Premières Nations, avant de prendre un positionnement quelconque sur des dossiers.
- À tout cela s'ajoute 4 autres rencontres formelles avec des entreprises et organismes durant cette période, en plus d'appels téléphoniques ou d'échanges écrits avec plusieurs partenaires;
- Du côté des autres événements locaux, voici où je suis allé:

 - Avec les conseillers Côté, Denis et Rottman-Aubé, à l'ouverture officielle de la Coupe Innergex qui avait lieu à Gaspé et Rivière-au-Renard, cette coupe étant les finales régionales simple lettre des catégories atome, pee-wee, bantam et midget;
 - Avec le conseiller Rottman-Aubé et nos familles, au Souper interculturel organisé par le Carrefou Jeunesse-Emploi et ses partenaires, un souper assez extraordinaire comme d'habitude, qui a fait salle comble et qui a comblé nos papilles de saveurs d'une panoplie de pays qui ont une diaspora à Gaspé. C'est toujours une très belle soirée et j'espère qu'on saura la répéter le plus longtemps que possible;
 - Le conseil et moi sommes aussi allés à la rencontre des organismes communautaires qui étaient en moyens de pression pour améliorer leur financement et leur sort en général, ces organismes qui rendent de précieux services à notre population et à notre région, particulièrement à nos gens plus vulnérables, nos aînés, nos familles, notre jeunesse, nos personnes handicapées, et j'en passe. Nous adopterons d'ailleurs une résolution de soutien à leur endroit ce soir; et
 - J'ai aussi participé à une activité de sensibilisation à l'autisme avec des locataires et une intervenante de Demeure-Toi, dans le cadre du Mois de l'Autisme.
- Et j'ai aussi réalisé mes formations obligatoires comme élu, en éthique, déontologie, rôles et responsabilités;
- Enfin, pour compléter mon bilan des 5 dernières semaines, j'ai dénombré 27 entrevues médias durant cette période.

Ça conclut mon bilan des activités. Je vais prendre les prochaines minutes pour quelques dossiers de fond.

SUJETS POLITIQUES

Comme premier sujet, parlons un peu des tensions géopolitiques et de tout le climat d'incertitude qui plane sur nos têtes. La planète s'embrase. Ça a certes des impacts économiques : pensons au prix de l'essence, des aliments et autres. Mais ça a aussi des impacts sur le moral de bien des gens. Vivre et gouverner dans l'instabilité, ce n'est pas simple.

Il y a l'instabilité planétaire, mais sans aucun lien avec celle-ci, il y a aussi de l'instabilité politique au Québec. Je ne vous cacherai pas que j'ai hâte qu'on retrouve un ou une capitaine à la barre du Québec pour succéder à François Legault, que je me permets de saluer pour sa collaboration des 8 dernières années, malgré certains désaccords, dont certains plus profonds.

Une ou un capitaine qui, j'ose l'espérer, mettra fin à l'instabilité que vivent nos précieux travailleurs internationaux; celles et ceux qui nous offrent nombre de services essentiels alors qu'on est en pénurie de main d'œuvre.

Une ou un capitaine qui guidera le Québec, du moins pour les prochains mois, en remettant le focus sur certains sujets précieux pour nos régions comme les transports collectif, adapté ou ferroviaire, comme le soutien à nos organisations communautaires, comme le financement des infrastructures municipales.

Bref, j'ai hâte qu'on retrouve une ou un capitaine et je souhaite la meilleure des chances à Christine Fréchette et Bernard Drainville en ce sens.

Je félicite aussi mon ami Charles Milliard pour son accession à la chefferie libérale; on n'aurait pas dit ça il y a quelques mois, mais juste de voir de la stabilité au sein d'un parti politique que le revoilà remonter au sommet des sondages; la stabilité politique, c'est important.

C'est pourquoi je nous estime chanceux de compter ici sur un climat stable à l'échelle locale, pour compenser, au moins en partie, l'instabilité qui prévaut ailleurs.

SUJETS MUNICIPAUX

Localement, les dossiers ne manquent pas… On manque de temps pour tout adresser. On traitera plusieurs sujets majeurs ce soir en conseil, qui témoignent de tout ce que nos équipes peuvent abattre comme travaux, en plus des fonctions régulières de l'appareil, qu'on met rarement sous la loupe :

- Ce soir, on donnera mandat pour remplacer la toiture de la Salle Elphège-Huet de St-Majorique;
- Un mandat de plans et devis pour remettre à niveau et donner du lustre au bâtiment historique des Robin sur la rue du Banc à Rivière-au-Renard;
- On achètera les matériaux pour prolonger une partie de la promenade sur la rue du Banc;
- On donnera le mandat pour sécuriser la rue de la Plage à Haldimand en véloroute partagée;
- On donnera le mandat à l'UMQ pour l'achat regroupé de lumière au DEL pour nos terrains de sport, un choix économique et écologique;
- On adressera un crédit de taxes pour le projet Demeure-Toi;
- Et j'en passe…

En plus de travailler au dépôt, en juin, d'un projet d'aréna rassembleur et largement appuyé.

D'avancer les projets de mise à norme des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le secteur Nord.

Etc, etc, etc.

MOIS DE L'AUTISME

Je parlais de Demeure-Toi il y a quelques secondes.

Avril, c'est justement le Mois de L'Autisme, alors je souhaite à toutes les personnes vivant avec un TSA, un excellent mois.

J'ai récemment tourné une capsule de sensibilisation, en formule questions-réponses, à propos de l'autisme, avec des locataires de Demeure-Toi.

L'autisme, ce n'est pas une maladie, c'est une condition. Et il y a presque autant de spectres de l'autisme qu'il y a de personnes autistes… Certains y voient des gens avec des tics moteurs ou verbaux; d'autres y voient des gens qui focussent ardemment sur certains trucs; etc. Mais ce ne sont que des éléments visibles devant cette condition neuro-développementale extrêmement variée en intensité et en diversité.

Cette condition, cette différence, est encore très peu documentée, mais on se doit d'être sensibilisés à cette différence, d'où le mois d'avril qui est le mois de l'autisme.

FÉLICITATIONS

D’abord à la Fondation Santé Côte-de-Gaspé pour la réception d’une somme de 350 000 $ d’Opération Enfant Soleil pour le rehaussement significatif des services en pédiatrie à l’Hôtel-Dieu de Gaspé.

Parmi nos nombreux ambassadeurs sportifs, je souligne ce mois-ci :

- En badminton scolaire, Charlotte Boulay, Zachary Joncas, Maël Alain et Benjamin Leclerc, qui ont terminé au premier rang dans la région et qui partent pour les grandes finales provinciales;
- En boxe, Lucas Gauthier a terminé 2e aux Championnats canadiens dans sa catégorie, ramenant une médaille d’argent.

Dans la sphère culturelle, l’École C-E-Pouliot a remporté les finales régionales de Secondaire en spectacle et les deux numéros présentés par les élèves de chez-nous partent aux finales provinciales.

En finalement, je souhaite saluer la mémoire d’Allan Adams, un grand bâtisseur sur les traces de ses parents Frank et Alma. Une personnalité douce et attachante. Un père pour ses employés; un ami pour ses clients. Toujours dans la modestie et la sobriété de ces personnes qui préfèrent demeurer dans l'ombre, malgré leur impact sur la communauté. Car en plus des affaires, il investissait, bien souvent dans l'ombre, dans notre milieu, nos événements, nos organismes. Il ne cherchait pas la visibilité; il voulait simplement aider. C'est pourquoi que lui rend hommage brièvement en séance publique. MERCI Allan pour tout ce que tu as su apporter à notre ville. I deeply appreciated this wonderful person with a great soul and an exceptional pride in our Gaspé. That is why I pay tribute to him today. THANK YOU, Allan, for everything you brought to our city.

CONCLUSION

En conclusion, les enjeux se multiplient. Une séance de conseil nous en donne un petit aperçu, mais c’est juste un petit survol.

À vous toutes et tous, prudence sur la route et dans vos activités extérieures.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20 h 05, la première période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Jean-Yves Dupuis :	1- Où en est-on avec le budget participatif?
	2- Concernant la demande de démolition, il existe une cabine (no 5) qui était autrefois la maison d’été de son grand-père et il aimerait la récupérer et faire un projet de conservation du patrimoine bâti avec cette cabine dans le quartier 1. Désire déplacer le bâtiment sur un terrain appartenant à la ville sur la rue de la Grève. Voudrait que

la ville prenne le temps de réfléchir à son projet et révise la décision du comité de démolition compte tenu du dépôt de son projet. La ville doit prendre le temps de réfléchir à ce qu'on va faire du patrimoine bâtit pour le préserver.

Maire : 1 - On n'a pas encore statué pour la prochaine année.

2- On est sensible à la protection du patrimoine. Énumère certains bâtiments répertoriés dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la MRC. Nous comprenons qu'il y a eu une transaction privée mais nous ne pouvons pas intervenir dans un tel cas. Le conseil n'a pas l'intention de sursoir à la décision du comité de démolition.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Félicite Lucas Gauthier pour sa médaille d'argent au championnats canadien de boxe;
- Félicite toutes les équipes de Gaspé lors des derniers tournois.

Le conseiller Luc Chrétien:

- Félicite tous nos athlètes gaspésiens et leur souhaite bonne chance lors de leurs prochaines compétitions;
- Énumère ses activités du mois de mars;
- Problématiques au niveau du vandalisme, trouve dommage qu'on s'efforce de faire quelque chose de beau et que des gens viennent détruire le tout. On devrait s'en faire une question de population et que les gens qui savent qui ont fait ces actes-là soient dénoncés.

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois de mars;
- Fait le point sur quelques priorités, soit la navette de Forillon, lancement de son infolettre et formation obligatoire de l'UMQ.

Le conseiller James Keays :

- Remercie Télé-Gaspé;
- Remercie les gens de s'être déplacés;
- Énumère ses activités du mois de mars;
- Souligne l'incroyable travail du regroupement de femmes de Gaspé qui fait voyager le spectacle F à l'extérieur de la ville.

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé :

- Souligne le courage et détermination du mouvement « communautaire à boutte »;
- Souligne la vitalité et dynamisme des organismes communautaires;
- Énumère ses activités du mois de mars.

RÉS. 26-04-003 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 486 639.43 $;

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 671 081.73 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 226 070.21 $.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 260 569.22 $
- Activités d'investissement : 671 081.73 $

RÉS. 26-04-004 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES ET INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2026-2031 - SECTEURS 1 À 3

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur SEAO pour le déneigement des voies publiques et infrastructures municipales des secteurs 1, 2 et 3 (centre-ville) pour les saisons hivernales 2026-2027 à 2030-2031, la Ville de Gaspé a reçu deux (2) soumissions soit :

	Option	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Jacques Plourde Transport inc.	2 ans	-	-	-
	3 ans	-	-	-
	5 ans	-	-	2 691 885,35 $
Les Excavations Dubé & Cassivi inc.	2 ans	363 345,00 $	468 425,00 $	630 922,00 $
	3 ans	541 462,00 $	698 052,00 $	940 208,00 $
	5 ans	901 543,83 $	1 162 270,17 $	1 565 463,33 $

*Les taxes applicables doivent être ajoutées au montant soumis.

CONSIDÉRANT QUE Les Excavations Dubé & Cassivi inc. est le seul soumissionnaire à avoir soumis un prix pour les trois (3) secteurs (centre-ville);

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les Excavations Dubé & Cassivi inc. est la plus basse pour le secteur 3 et est conforme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du recalcul des additions au bordereau de soumission du soumissionnaire, la Ville de Gaspé a constaté un écart de 0,78 $ en faveur de cette dernière, ce montant a été corrigé aux divers endroits sur les formules de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde le contrat de déneigement des secteurs 1, 2 et 3 du centre-ville de Gaspé à Les Excavations Dubé & Cassivi inc. pour une durée de cinq (5) ans (2026-2027 à 2030-2031) au montant de 3 629 277,33 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-443.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-04-005

OUVERTURE DE SOUMISSION –
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE –
PROJET DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT ROBIN
À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QU'un projet de rénovation afin d'évaluer et analyser le bâtiment Robin sur la rue du Banc à Rivière-au-Renard est requis;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mandater une firme en architecture pour mener à bien lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été fait, par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour les services professionnels en architecture pour le projet de rénovation du bâtiment Robin;

CONSIDÉRANT QUE le mode d'adjudication du contrat retenu dans le cadre de cette procédure d'attribution de contrat est un système de pondération et d'évaluation des offres à deux (2) enveloppes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit celle de l'Atelier Balsa, Architectes inc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, dont les membres ont été nommés par le directeur général, a évalué la soumission reçue et qu'après analyse des documents, le soumissionnaire a obtenu une note suffisante permettant l'ouverture de l'enveloppe contenant l'offre quantitative;

CONSIDÉRANT la soumission de l'Atelier Balsa, Architectes inc. au montant de 95 630,00 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en architecture - Projet de rénovation du bâtiment Robin à Rivière-au-Renard, à l'Atelier Balsa, Architectes inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions et le calcul du pointage final, selon le prix soumis de 95 630,00 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1446-21.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-04-006

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
FABRICATION D'UNE DALLE DE BÉTON ET
BRANCHEMENTS DES SERVICES D'AQUEDUC,
D'ÉGOUT ET D'ÉLECTRIQUE D'UN BÂTIMENT SANITAIRE –
CAPITALE DES PÊCHES DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la réalisation récente du site de la Capitale des pêches maritimes à Rivière-au-Renard, incluant notamment une aire de jeux pour enfants, une aire de pique-nique, une promenade avec panneaux d'interprétation, un stationnement et un accès à la mer;

CONSIDÉRANT l'absence actuelle d'installations sanitaires accessibles pour les citoyens et les touristes fréquentant ce site;

CONSIDÉRANT les nombreux commentaires reçus par la Ville soulignant ce manque;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager un bâtiment de services comprenant une toilette universellement accessible, homme, femme et non genrée, ainsi qu'une table à langer, afin de répondre aux besoins de la population et des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ce site est fortement fréquenté entre les mois de mai et octobre;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera isolé, muni d'un chauffage d'appoint et raccordé aux services municipaux d'aqueduc, d'égout et d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la livraison et l'installation du bâtiment autorisé par la résolution 26-03-023, la mise en place préalable d'une dalle de béton incluant les entrées de service est requise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 18 entrepreneurs locaux soit Construction Harold Curadeau inc., Construction Excel, G.D Construction & Fils inc., Bouchard Construction, Construction Rénovation François Ouellet inc., Rénovation C.M., Clempro Construction inc., Construction Cotton inc., Construction Pier-Luc Bouchard, Les Entreprises Allen Dumaresq, Construction Savage et Frères, Au Sommet Entrepreneur Général inc., Construction DEN-CO inc., Construction Gabriel Curadeau, Construction Tom Roberts inc., Les Constructions Ro-Vin inc., Origine Innovation inc. et Rénovation François Lamarre inc.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions de :

- Construction Savage et Frères au montant de 49 540,00 $, plus les taxes applicables;
- Bouchard Construction au montant de 39 990,00 $, plus les taxes applicables;
- Rénovation C.M. au montant de 57 800,00 $, plus les taxes applicables;
- Construction Cotton inc. au montant de 43 941,70 $, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme et respecte le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la fabrication d'une dalle de béton incluant les entrées de services pour le bâtiment sanitaire de la Capitale des pêches de Rivière-au-Renard à Bouchard Construction, au montant de 39 990,00 $, plus les taxes applicables.

QUE le directeur des travaux publics ou toute autre personne autorisée soit mandaté pour assurer le suivi et la réalisation du projet.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1446-21.

RÉS. 26-04-007

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
REMPLACEMENT DE LA TOITURE
DE LA SALLE ELPHÈGE-HUET

CONSIDÉRANT QUE la salle communautaire de Saint-Majorique constitue un bâtiment central pour les citoyens du quartier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux d'amélioration ont été réalisés au cours des dernières années afin d'assurer la pérennité de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la toiture actuelle présente des signes de détérioration importants, incluant des infiltrations d'eau récurrentes causées par les intempéries;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à l'Atelier Balsa, Architectes inc. afin de réaliser un diagnostic ainsi que les plans et devis pour le remplacement de la toiture, incluant la correction des problématiques de ventilation et d'accumulation de glace;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a priorisé l'utilisation d'un revêtement de toiture en tôle pour des raisons de durabilité et d'esthétisme;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été fait sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions soit de:

- Rénovation C.M. au montant de 308 000,00 $, plus les taxes applicables;
- N & R Duguay Construction inc. au montant de 324 300,00 $, plus les taxes applicables;
- G.D. Construction et Fils inc. au montant de 279 613,30 $, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de G.D. Construction et Fils inc. est la plus basse conforme et respecte l'estimation professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour le remplacement de la toiture de la salle Elphège-Huet à G.D. Construction et Fils inc. au montant de 279 613,30 $, plus les taxes applicables.

QUE le directeur du Service des travaux publics ou son représentant autorisé, procède à la mise en œuvre du projet, incluant la tenue d'une réunion de démarrage avec l'entrepreneur.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

RÉS. 26-04-008

4IÈME ÉDITION DU FESTIVAL D'ARTS LITTÉRAIRES « ENTRE MOTS ET MARÉES »

CONSIDÉRANT QUE les Bibliothèques de la Ville de Gaspé sont des lieux culturels ouverts sur la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la fréquentation des bibliothèques est directement liée au nombre d'heures d'ouverture de chaque bibliothèque et que celles-ci reposent essentiellement sur la disponibilité des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les Bibliothèques de la Ville de Gaspé ont le désir de consolider et de développer de nouveaux liens avec les organismes et les écoles du milieu afin de joindre plus de citoyens et participer à l'amélioration du niveau de littératie de la population;

CONSIDÉRANT QUE les Bibliothèques de la Ville de Gaspé développent une offre de services intra et hors les murs afin d'assurer une présence au sein des différentes communautés, en supplément aux heures d'ouverture des bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'arts littéraires « Entre mots et Marées » s'est produit en collaboration avec une douzaine d'organismes culturels et communautaires du milieu afin de proposer des activités partout sur le territoire, qu'il a bénéficié d'un rayonnement significatif notamment avec l'activité « Toutes voix dehors » magnifiant de façon artistique les vitrines de 24 commerces locaux à partir de poèmes issus de la population générale;

CONSIDÉRANT QUE le Festival d'arts littéraires a connu trois éditions et que le taux de participation fût croissant : 97 participants en 2022, 316 participants en 2023 et 408 participants en 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans l'action 1.2 du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2025-2026-2027, qu'il n'y ait pas eu d'édition 2025, et qu'un budget triennal de 19 584 $ y est rattaché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le budget dédié à la tenue de ce festival d'arts littéraires, dans le cadre du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2025-2026-2027, soit alloué à la réalisation d'une 4ième programmation du Festival d'arts littéraires « Entre mots et Marées » les 24, 25 et 26 avril 2026.

RÉS. 26-04-009

DÉPÔT DU BILAN DE L'ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 –
ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est partenaire de l'Entente de développement culturel 2025-2027 conclue entre la MRC La Côte-de-Gaspé et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action découlant de cette entente est basé sur la Politique culturelle de la MRC La Côte-de-Gaspé « Pour faire goûter l'art et la culture » et se décline en cinq (5) actions;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de l'entente est de 88 584 $, dont 35 434 $ provenant de la Ville de Gaspé et 53 150 $ du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la présente reddition de comptes couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des mouvements de personnel survenus en 2025 ont influencé la mise en œuvre de cette première année du plan d'action, notamment le changement de ressource en cours d'année ainsi que l'absence prolongée de l'animatrice à la culture et aux bibliothèques;

CONSIDÉRANT QUE sur une prévision budgétaire annuelle de 29 528 $, un montant de 12 323 $ a été dépensé en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les actions 3, 4 et 5 ont permis de soutenir diverses initiatives culturelles sur le territoire, notamment des ateliers au Berceau du Canada, des projections familiales gratuites, des ateliers de médiation culturelle en milieu scolaire et communautaire, ainsi que des activités rejoignant les aînés, les jeunes et les familles;

CONSIDÉRANT QUE les actions 1 et 2, soit le déploiement de l'identité visuelle des bibliothèques et la tenue du Festival d'arts littéraires « Entre mots et marées », sont reportées à 2026;

CONSIDÉRANT QUE le solde non dépensé de 17 205 $ sera reporté aux exercices 2026 et 2027 afin d'assurer la réalisation complète du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes annuelle constitue une obligation prévue à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le bilan de l'Entente de développement culturel 2025-2027 pour l'année 1, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, tel que présenté.

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de ce bilan auprès du ministère de la Culture et des Communications, par l'entremise de la MRC La Côte-de-Gaspé, conformément aux obligations prévues à l'entente.

QUE le conseil municipal prenne acte du report du solde budgétaire non dépensé en 2025, soit 17 205 $, aux exercices 2026 et 2027.

RÉS. 26-04-010

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VÉLORUE SUR LA RUE DE LA PLAGE À HALDIMAND

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a fait réaliser une étude visant le prolongement de la piste cyclable afin d'assurer un lien sécuritaire entre le secteur de Haldimand et l'Avenue Kennedy, notamment via le pont ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif de relier le sentier des Pionniers à la Route verte, en prévision des travaux à venir du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur le corridor ferroviaire entre Haldimand et Douglastown;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne détient aucun pouvoir quant aux travaux de réfection de la voie ferrée et concentre donc ses interventions sur les rues de la Plage et Matte et l'Avenue Kennedy;

CONSIDÉRANT QUE la transformation de la rue de la Plage en vélorue officielle nécessite la mise en place de diverses mesures, notamment la réduction de la vitesse à 30 km/h, l'ajout de signalisation, le marquage au sol et l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE pour une première phase, la Ville souhaite procéder à la réalisation des plans et devis de signalisation pour la rue de la Plage, conformément aux recommandations issues de l'étude réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI inc., ayant participé à la première phase du projet, a soumis une offre de service au montant de 4 650 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat professionnel en ingénierie pour la réalisation des plans et devis de signalisation visant l'aménagement d'une vélorue sur la rue de la Plage à Haldimand à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 4 650 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-04-011

FOURNITURE DE BOIS DE PRUCHE POUR LE PROLONGEMENT DE LA PASSERELLE DU SITE DE LA CAPITALE DES PÊCHES

CONSIDÉRANT QUE la passerelle du site de la tour d'observation ne se rend pas au centre d'interprétation ni à la place du spectacle multimédia;

CONSIDÉRANT QU'il y a une demande et un achalandage en constante progression sur le site;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire du terrain où sera aménagée la prolongation de la passerelle;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la fourniture de bois de pruche a été faite auprès de quatre (4) fournisseurs soit Armand Dumaresq Matériaux de construction inc., Bois & Matériaux Kega cie ltée, Égide Dupuis & Fils inc. et Goodfellow inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions soit:

- Armand Dumaresq Matériaux de construction inc. au montant de 10 937,25 $, plus les taxes applicables;
- Bois & Matériaux Kega cie ltée au montant de 10 969,05 $, plus les taxes applicables;
- Égide Dupuis & Fils inc. au montant de 11 661,90 $, plus les taxes applicables;
- Goodfellow inc. au montant de 12 295,00 $, plus les taxes applicables.

CONSDIÉRANT QUE la soumission d'Armand Dumaresq Matériaux de construction inc. est la plus basse conforme et respecte notre budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture de bois de pruche pour le prolongement de la passerelle du site de la Capitale des pêches à Armand Dumaresq Matériaux de construction inc. au montant de 10 937,25 $, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-04-012

REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ –
ACQUISITION ET INSTALLATION DE LUMINAIRES
DE TERRAINS SPORTIFS
À LA TECHNOLOGIE DEL - ECLA-SPORT 2025

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre à la Municipalité la possibilité d'adhérer au Regroupement d'achats relatifs à un service clé en main visant la conversion des terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL pour les années 2026-2027-2028 et 2029;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) autorise la Municipalité à conclure une entente mandatant l'UMQ d'attribuer un contrat pour le compte de la Municipalité dans le cadre du Regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT QUE le processus de l'appel d'offres réalisé par l'UMQ est régi au « Règlement numéro 26 – Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement »;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'attribution des contrats applicables aux organismes municipaux s'appliquent également au contrat attribué dans le cadre du présent Regroupement d'achats et que l'UMQ s'engage à les respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes.

QUE la Municipalité confirme son adhésion au Regroupement d'achats ECLA-SPORT-2025 visant l'acquisition et l'installation de luminaires des terrains sportifs à la technologie DEL avec services connexes pour la durée du contrat.

QUE les produits requis ainsi que les quantités nécessaires pour répondre aux besoins de la Municipalité soient ceux indiqués dans la fiche d'inscription dûment remplie à cet effet.

QUE la Municipalité mandate l'UMQ pour accomplir tous les actes requis afin d'assurer la conduite du processus d'appel d'offres, incluant l'attribution du contrat, le cas échéant, ainsi que les suivis relatifs à l'administration de la lettre de garantie irrévocable et des garanties d'exécution et obligations de l'entrepreneur pour salaires matériaux et services si requis pour et au nom des organismes municipaux participants.

QU'en adhérant au Regroupement d'achats, la Municipalité s'engage à en respecter intégralement les termes et conditions du contrat attribué comme si elle avait elle-même contracté directement avec l'attributaire.

QUE dans le cadre du mandat confié à l'UMQ, une redevance est exigible, laquelle est calculée sur le montant net (avant taxes) des achats facturés à la Municipalité, selon les modalités suivantes :

- pourcentage de 3,50 %, ainsi que, le cas échéant, des frais pour services complémentaires facturés directement au Participant, engagé ou potentiel, applicable aux organisations membres de l'UMQ, lorsque requis par l'organisme municipal participant.

QUE les sommes perçues à titre de redevance servent pour couvrir les frais liés à la gestion, à la coordination et à l'exécution du mandat.

QUE la redevance fera partie intégrante du montant facturé et sera perçue par l'attributaire pour le compte de l'UMQ et ce, à chaque émission de facture.

QUE la présente résolution constitue une entente confirmant les modalités du mandat confié à l'UMQ conformément à l'article 14 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (RLRQ, c. C-65.01) ainsi que l'article 2130 du *Code civil du Québec* (RLRQ CCQ-1991) confirmant les modalités du mandat.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ à toutes fins utiles.

NOTE DÉPOT DU BILAN ANNUEL (2024) DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Conformément à la Stratégie québecoise d'économie d'eau potable (SQEEP 2019-2025), le bilan annuel est présenté et déposé au conseil municipal.

RÉS. 26-04-013 AIDE FINANCIÈRE –
CENTRE COMMUNAUTAIRE GRIFFON

CONSIDÉRANT la résolution 24-06-059 qui octroyait une aide financière de 3 000 $ au Centre communautaire Griffon pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé avait pris l'engagement, à ce moment, de verser une aide récurrente et annuelle de 3 000 $ à l'organisme;

CONSIDÉRANT la résolution 25-06-056 octroyant une aide de l'ordre de 8 000 $, de façon exceptionnelle, pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé afin de soutenir les besoins de l'organisme et de participer à son essor au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une aide financière pour l'année 2026;

CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde une aide financière de 3 000 $ au Centre communautaire Griffon pour l'année 2026.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 26-04-014

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 -
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Gaspé pour l'année 2024 prévoit un déficit d'opération de 2 174 161 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'est engagée à combler le déficit annuel de certains projets dans une proportion de 10 % pour une somme équivalente à 113 357 $;

Projet #		
01063	York	0 $
01064	Cap-des-Rosiers	0 $
01065	Rivière-au-Renard	0 $
01159	York et Rivière-au-Renard	71 819 $
01835	Villa du Bassin	5 497 $
02004	Résidence St-Martin	6 436 $
02797	Douglastown	7 240 $
03117	Anse-au-Griffon	14 121 $
02653	St-Maurice	3 033 $
03324	Cap-aux-Os	5 211 $
		113 357 $

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au financement du supplément au loyer est en complément de ce budget;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les états financiers 2024 de l'OMHG soumis par la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité approuve les états financiers 2024 de l'Office municipal d'habitation de Gaspé auquel le déficit de l'exercice s'élève à 2 174 161 $.

QUE la participation de la municipalité au montant de 113 357 $ soit imputée au code budgétaire 02-370-00-962.

RÉS. 26-04-015

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

- Centre de création et diffusion de Gaspé 2 000 $
 (Spectacle la Petite école de la chanson chante Marjo)
- Les Corsaires de Forillon 2 499.99 $
 (Partie de hockey ligue senior AA)
- École de Danse de Gaspé 1 000 $
 (Fonds d'accessibilité au programme loisirs 2025-2026)
- Club Lions de Rivière-au-Renard inc. 2 500 $
 (Fête familiale de l'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers)
- Alexanne Jalbert / Les Cyclones du Bas-St-Laurent 200 $
 (Participation à la Coupe Chevrolet dans la région de Québec)
- Comité de balle-molle de 2 000 $
 (Tournoi de softball mineur de Gaspé 2026)
- Centre communautaire Douglas 1 119.86 $
 (Saison de jardinage, d'auto-cueillette et d'activité éducative)
- Centre communautaire de loisir de Cap-aux-Os 1 000 $
 (La Petite École de Forillon)
 (Organisation de la Fête des neiges 2026)
- École ND du Sacré-Cœur de St-Majorique 1 000 $
 (Visite du parlement)
- École St-Paul de St-Maurice de l'Échourie 1 000 $
 (Sortie aux Folies boréales)
- CPA Les Sylphides de Rivière-au-Renard inc 1 000 $
 (Spectacle de patinage artistique du 28 mars 2026)
- Sentier International des Appalaches – Québec 2 950 $
 (Entretien des sentiers et organisation de randonnées annuelles)

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – aides discrétionnaires).

RÉS. 26-04-016

VENTE DES LOTS
3 147 652 ET 3 147 612, CADASTRE DU QUÉBEC
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE–
AUTORISATION D'UTILISATION –
SECTEUR ANSE-AUX-COUSINS

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable travaille actuellement sur un projet d'enrochement dans le secteur Anse-aux-Cousins à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la stabilité actuelle de la falaise dans ce secteur est précaire en raison de l'érosion de la côte;

CONSIDÉRANT QU'une solution durable doit être mise en place pour réduire la vulnérabilité de ce site;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de protection côtière y sont prévus à l'été et l'automne 2026 afin de préserver la pérennité de la route 132, de diminuer la vulnérabilité du site à l'érosion côtière et les risques d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ces travaux, des acquisitions de terrains sont nécessaires, lesquels appartiennent à la ville de Gaspé, soit les lots 3 147 652 et 3 147 612, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ne font pas partie du domaine public mais appartiennent plutôt au domaine privé de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 147 652 et 3 147 612 ne sont pas utilisés par la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le Service des acquisitions immobilières du Ministère des Transports et de la Mobilité durable a débuté des démarches d'acquisition desdits lots mais que ces démarches ne seront réalistement pas complétées lorsque les travaux seront effectués;

CONSIDÉRANT le projet d'entente d'acquisition des lots 3 147 652 et 3 147 612, cadastre du Québec, soumis par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE d'ici à ce que la vente des lots soit officialisée, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable doit obtenir l'autorisation de la ville de Gaspé afin que les terrains soient utilisés pour effectuer les travaux d'enrochement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable des lots 3 147 652 et 3 147 612, cadastre du Québec, afin que des travaux d'enrochement puissent y être effectués, et ce, d'ici à ce que le processus d'acquisition soit complété.

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'entente soumise par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, laquelle prévoit le paiement d'un montant de 6 900, 00 $ pour l'acquisition, de gré à gré, des lots 3 147 652 et 3 147 612, cadastre du Québec.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE - RÈGLEMENT 1573-26 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE D'UNE SOMME DE 2 893 456 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GASPÉ

La Greffière dépose au Conseil le certificat à la suite de la tenue de registre des 30 et 31 mars 2026 pour le règlement 1573-26 décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 2 893 456 $ pour la réalisation de travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues de la ville de Gaspé.

Aucune personne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉS. 26-04-017

OFFRE DE SERVICES –
BANQUE D'HEURES ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a entrepris le processus de mise à niveau de ses outils de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE les volets d'accompagnement et de formation, le diagnostic organisationnel en matière de gestion documentaire, le développement du plan de formation, ainsi que l'élaboration et l'adoption de la politique de gestion des documents, de même que l'implantation du nouveau plan de classification et du calendrier de conservation, ont déjà été réalisés;

CONSIDÉRANT QU'au printemps dernier, nous avons reçu une offre de services de monsieur Jules Chicoine-Wilson, archiviste, visant à finaliser le volet d'élagage déjà amorcé pour les boîtes périmées, à établir un inventaire des documents inactifs et semi-actifs restants, incluant les délais de conservation des documents semi-actifs, et, au besoin, à produire des outils (procédures, modèles, etc.) afin d'assurer l'application adéquate des délais de conservation et l'archivage des documents;

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour une banque de 700 heures pour des services archivistiques a alors été octroyé à Jules Chicoine-Wilson;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce mandat, l'archiviste a élagué plusieurs centaines de boîtes à l'hôtel de ville, lesquelles étaient périmées conformément au calendrier de conservation approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste a également réalisé un inventaire écrit des documents conservés dans les archives de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE nous avons récemment reçu une nouvelle offre de services de l'archiviste afin de finaliser l'inventaire des boîtes à l'hôtel de ville et d'entreprendre l'élagage ainsi que l'inventaire des archives situées au CSTP;

CONSDIÉRANT QU'il est estimé que les travaux restants pour compléter le mandat entamé représentent une durée d'environ six mois, soit approximativement 700 heures de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour une banque de 700 heures pour des services d'archivistique à Jules Chicoine-Wilson, pour un tarif horaire de 35 $, plus les taxes applicables, afin de finaliser l'élagage entrepris et l'inventaire des boîtes d'archive.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 26-04-018

ADOPTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE
DE VENTE DE PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
AUTRES QUE LES PARCELLES DE
ROUTE DÉSAFFECTÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de nombreux terrains acquis lors de vente pour taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de nombreux immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre de ces terrains ne sont d'aucune utilité pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 7 février 2005, le conseil municipal a adopté une politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectée, laquelle est toujours en vigueur (résolution 05-02-27);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une nouvelle politique;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique vise à mettre à jour la procédure de vente actuelle, y ajouter des documents et des informations obligatoires à joindre par l'acquéreur à sa demande afin d'obtenir un éclairage sur les intentions de l'acquéreur et permettre des ventes à des fins stratégiques, notamment celles qui permettraient la mise en œuvre de la planification stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la nouvelle politique de vente de propriétés municipales autres que les parcelles de route désaffectées et qu'elle soit publiée sur le site internet de la ville de Gaspé.

QUE la nouvelle politique abroge à toutes fins que de droit les autres politiques antérieures ayant le même objet.

RÉS. 26-04-019

VENTE DE TERRAIN ACQUIS DES INONDATIONS DE 2007 – LOT 4 714 423 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 25-09-036

CONSIDÉRANT QU'un contribuable désire faire l'acquisition du lot 4 714 423, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de terrains acquis des inondations, l'avis des services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé désire toutefois conserver une partie du lot 4 714 423, cadastre du Québec où se trouve un lieu commémorant les inondations de 2007;

CONSIDÉRANT QUE le résidu du lot 4 714 423 qui sera vendu devra être assujetti à une servitude de non-construction en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, le terrain doit être offert à l'ancien propriétaire ou a ses héritiers avant d'être vendu à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE les héritiers de l'ancien propriétaire ont été dûment informés de leur droit d'acquérir l'immeuble et qu'un héritier nous a fait part de son intention de ne pas s'en porter acquéreur et que l'autre n'a pas donné suite à la lettre transmise par le service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente susdite, ce terrain doit être offert aux voisins contigüs avec un prix de départ ne devant pas être moindre que le plus élevé de l'évaluation municipale ou du prix d'acquisition de l'immeuble concerné;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation municipale est de 3 068 $;

CONSIDÉRANT QUE l'un des voisins contigus, monsieur Nicolas Fortin, est déjà propriétaire du lot 4 714 425, cadatre du Québec et qu'il est également le contribuable désirant faire l'acquisition du lot 4 714 423, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé est propriétaire du second lot contigu, soit le lot 3 810 956, cadastre du Québec, mais qu'aux termes de la résolution 25-09-036 elle s'est engagée à le vendre à monsieur Nicolas Fortin;

CONSIDÉRANT ces faits, il n'est pas requis de procéder par vente par soumission auprès des voisins contigus puisque monsieur Nicolas Fortin et la seule partie directement touchée par la procédure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Fortin est prêt à acquérir une partie du lot 4 714 723, cadastre du Québec, pour le montant de l'évaluation municipale soit 3 068 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de modifier le sixième considérant de la résolution 25-09-036 afin d'ajuster le délai prévu pour la signature de l'acte de vente devant notaire, de manière à le rendre identique à celui prévu aux présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte de vendre à monsieur Nicolas Fortin, un terrain vacant étant constitué d'une partie du lot 4 714 423, cadastre du Québec, excluant la partie en liséré vert délimitant approximativement le lieu de commémoration des innondations de 2007 et ce, pour un montant de 3 068 $, plus les taxes applicables.

QUE cette vente soit conditionnelle à la constitution, à même l'acte de vente, d'une servitude de non-construction affectant la totalité du résidu du lot 4 714 423 qui sera cédé, cadastre du Québec en faveur du lot 4 055 611, cadastre du Québec.

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, et aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais d'arpentage requis pour le lotissement et les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 mars 2027.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE le sixième considérant de la résolution 25-09-036 soit modifié afin de remplacer le 31 mars 2026 par le 31 mars 2027.

RÉS. 26-04-020

VENTE DE TERRAIN ACQUIS DES INONDATIONS DE 2007 –
LOTS 3 810 946, 3 811 185 ET 3 811 186,
CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Fortin désire se porter acquéreur des lots 3 810 946, 3 811 185 et 3 811 186, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces lots appartenaient autrefois à monsieur Fortin et qu'ils ont été cédés à la Ville suite aux inondations de 2007;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de terrains acquis des inondations, l'avis des services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE selon cette politique, le terrain doit être offert à l'ancien propriétaire ou a ses héritiers avant d'être vendu à un tiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville vende à monsieur Réjean Fortin les lots 3 810 946, 3 811 185 et 3 811 186, cadastre du Québec pour une somme de 3 568 $ plus les taxes applicables, laquelle somme correspond à l'évaluation municipale du terrain au jour de la transaction.

QUE cette vente soit conditionnelle à la constitution, à même l'acte de vente, d'une servitude de non-construction affectant la totalité du lots 3 810 946, 3 811 185 et 3 811 186 et en faveur du lot 4 055 611, cadastre du Québec.

QUE la vente soit faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 31 mars 2027.

RÉS. 26-04-021

PAIEMENT DE FACTURE –
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE –
MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS –
APPEL D'OFFRES 2025 –
MODIFICATION DE LA VENTILATION
DE LA SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT les problématiques d'humidité et de ventilation à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'importance de corriger le tout afin d'assurer la pérennité de la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à doter la salle de spectacles d'un meilleur système de ventilation et de climatisation pour assurer le confort et la sécurité des utilisateurs et aussi assurer la pérennité de la salle;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Kwatroe inc. pour le volet en ingénierie;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme en architecture pour réaliser le volet architecture des plans et devis;

CONSIDÉRANT l'autorisation de paiement de la facture #1197 d'Atelier Balsa, Architectes inc. au montant de 11 437.50 $, plus les taxes applicables aux termes de la résolution 24-11-024, pour la réalisation des plans et devis (volet architecture) pour modifier la configuration de la ventilation de la salle de spectacles de Gaspé et y ajouter de la déshumidification;

CONSIDÉRANT la mise à jour des plans et devis et le suivi de l'appel d'offres qui a fait l'objet d'un rejet de l'ensemble des soumissions au printemps 2025;

CONSIDÉRANT la facture #1352 soumise par Atelier Balsa, Achitectes inc. au montant de 1 725.00 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé bénéficie d'une aide financière pour ce projet dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels et que cette dépense y sera admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #1352 d'Atelier Balsa, Architectes inc. au montant de 1 725.00 $, plus les taxes applicables pour la mise à jour des plans et devis et le suivi de l'appel d'offres du printemps 2025.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1109-10.

RÉS. 26-04-022

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé est entré en vigueur en janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est assujettie à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités pour l'année 2025, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, a été complété par le Directeur du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels d'activités 2025 produits et adoptés par les municipalités locales de la M.R.C. de La Côte-de-

Gaspé doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la M.R.C., et ce, au plus tard le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Gaspé ont pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'année 2025, en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la M.R.C. de La Côte-de-Gaspé.

QUE le directeur général ou le directeur du service de protection contre les incendies soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

RÉS. 26-04-023

HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
DIVERS SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX –
LIEN ROUTIER ET PONCEAU MISS-ROBERT

CONSIDÉRANT QUE suite à la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach, divers suivis environnementaux sont à réaliser, en lien avec la réalisation de ce projet et celui du ponceau Miss-Robert;

CONSIDÉRANT QUE les suivis environnementaux à réaliser en 2026 afin de respecter les engagements de la Ville de Gaspé avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et Pêches et Océans Canada (MPO) sont les suivants :

MELCCFP

- Suivi de la reprise de la végétation (ensemencement et plantation) l'an 3 (2026) au lien routier, avec implication de la Première Nation;

MPO

- Transmission d'un protocole de suivi de l'efficacité du projet de compensation minimum 60 jours avant la visite projetée en 2026;
- Suivi de l'efficacité du projet de compensation (libre passage du poisson) au ponceau du ruisseau Miss-Robert, l'an 1 (été 2026);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une firme pour la réalisation de ces suivis environnementaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme TetraTech QI inc. le 26 mars 2026 au montant de 10 600 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du gestionnaire de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. du 26 mars 2026 au montant de 10 600 $, plus les taxes applicables, pour la réalisation de divers suivis environnementaux dans le cadre des projets de construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach et celui du ponceau Miss-Robert.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 26-04-024

ENTENTE DE SERVICE 2026 –
VILLE DE GASPÉ ET TÉLÉ-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite continuer à aider financièrement la télévision communautaire de Gaspé qui remplit une mission essentielle d'information locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite également poursuivre son partenariat avec Télé-Gaspé pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal à enregistrer et à diffuser toutes les séances de chaque mois du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'entente de service telle que négociée entre les parties;

CONSIDÉRANT l'entente de service soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de service avec Télé-Gaspé pour un montant forfaitaire de 20 000 $ pour l'année 2026.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-343.

RÉS. 26-04-025

APPUI AU MOUVEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES
ET RECONNAISSANCE DE LEUR MISSION ESSENTIELLE
AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis le 23 mars et jusqu'au 2 avril 2026, plus de 1 600 organismes communautaires à travers le Québec ont participé au mouvement « Le communautaire à boutte », une mobilisation nationale née d'un profond sentiment de solidarité et de fierté pour leur mission;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes du Québec offrent des services essentiels à des milliers de citoyennes et citoyens, notamment dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'aide alimentaire, du logement, de l'intégration sociale, de la

condition des femmes, des familles, de la jeunesse, des personnes en situation de handicap et de nombreux autres secteurs d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes sont des piliers fondamentaux du tissu social de nos communautés, palliant souvent des besoins criants et jouant un rôle irremplaçable auprès des personnes les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît la contribution inestimable des organismes communautaires présents sur son territoire, lesquels contribuent quotidiennement au dynamisme, à la qualité de vie, à la cohésion sociale et au bien-être collectif de la population gaspésienne;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes opèrent souvent avec des ressources limitées et grâce à l'implication dévouée de travailleurs et travailleuses passionnés ainsi que d'une multitude de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le financement adéquat et stable de la mission globale des organismes communautaires autonomes est une condition essentielle pour assurer la pérennité et l'efficacité de leurs actions auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite exprimer publiquement sa solidarité et sa reconnaissance envers les organismes communautaires de son territoire et de l'ensemble du Québec, dans le cadre de ce mouvement de mobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé exprime sa profonde reconnaissance envers les organismes communautaires du territoire et de l'ensemble du Québec pour la mission essentielle qu'ils accomplissent chaque jour au bénéfice de la population.

QUE le conseil municipal manifeste sa solidarité à l'égard du mouvement « Le communautaire à boutte » et des préoccupations légitimes des organismes d'action communautaire autonome quant à la pérennité de leurs missions et au financement de leurs activités.

QUE la présente résolution soit transmise au Regroupement québécois des organismes communautaires autonomes (RQ-ACA), ainsi qu'au ministre responsable des Services sociaux et à la ministre déléguée à la Santé, afin de témoigner de l'appui du conseil municipal de la Ville de Gaspé au mouvement.

RÉS. 26-04-026

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE LA TITULAIRE AU POSTE D'AGENTE DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat de travail de l'agente de communication une période d'essai d'une durée maximale de douze mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les résultats de la période d'essai et que celle-ci s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme que la période d'essai réalisée par la titulaire du poste d'agente de communication, madame Ève Caron a été concluante et que la personne est confirmée dans son poste selon les modalités prévues à son contrat.

RÉS. 26-04-027 EMBAUCHE AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE D'OPÉRATEUR-CONTRÔLEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel interne (convention CSN) afin de combler le remplacement temporaire n'a pas été concluant;

CONSIDÉRANT le processus de dotation effectué à l'externe afin de combler ce remplacement temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Maxime Bernard-Boulay au poste temporaire d'opérateur-contrôleur-journalier, et ce, à compter du 13 avril 2026 pour une durée indéterminée, soit jusqu'au retour de la personne salariée à son poste.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 5 et à l'échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-141.

RÉS. 26-04-028 DEVANCEMENT DE L'ENTRÉE AU TRAVAIL D'UN POSTE DE CHARPENTIER-MENUISIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser au printemps 2026;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Travaux publics souhaite devancer l'entrée en fonction d'un poste de charpentier-menuisier au 20 avril 2026, soit deux semaines avant le début de la date habituelle d'entrée en fonction;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible au budget 2026 afin de couvrir la prolongation de deux semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le devancement de deux semaines d'un poste saisonnier de charpentier-menuisier à la direction des travaux publics pour la période du 20 avril 2026 au 2 mai 2026 soit un total de deux semaines additionnelles.

QUE les dépenses salariales soient imputées aux postes budgétaires 02-320-00-141 (25 %), 02-701-20-141 (30 %), 02-701-30-141 (15 %) et 02-702-20-141 (30 %).

RÉS. 26-04-029

POLITIQUE DE LA VILLE DE GASPÉ
EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-016 adoptant la politique de la Ville de Gaspé en matière de santé et sécurité au travail le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de réviser cette politique et de l'adopter chaque année afin de démontrer l'importance que la ville de Gaspé accorde à la santé et sécurité de son personnel et du public en général;

CONSIDÉRANT QU'il est justifié de réviser toutes les politiques écrites en matière de santé et sécurité au travail comprenant :

- Engagement écrit signé par le maire;
- Politique de déclaration des accidents;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Programme de prévention remis aux personnes salariées ainsi qu'un formulaire d'engagement signé par celles-ci à l'effet qu'elles ont pris connaissance des risques liés à leur fonction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer un engagement au niveau de la santé et sécurité au travail et à en informer le personnel, les sous-traitants, les visiteurs ainsi que les fournisseurs.

QUE la direction des Ressources humaines soit mandatée pour faire connaître et diffuser les documents pour informer le personnel.

QU'une vérification soit effectuée afin que les contrats avec les fournisseurs et les sous-traitants incluent une clause au niveau du respect des lois et règlements applicables en matière de santé et sécurité.

RÉS. 26-04-030

DÉMISSION D'UN POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 24 mars 2026 d'un pompier a l'effet qu'il démissionne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi du pompier ayant le numéro d'employé 80878 comme pompier à temps partiel pour la direction du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé en date du 24 mars 2026.

QUE le conseil municipal en profite pour le remercier pour les services offerts à la population de la Ville depuis son entrée en fonction en août 1993.

QU'il soit avisé que l'équipement qui lui a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible si ce n'est pas déjà fait.

RÉS. 26-04-031 TRANSFERT DE CASERNE POUR UN POMPIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert de caserne pour un pompier étant donné son lieu de résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service de protection contre les incendies de transférer ce pompier de la caserne de Gaspé vers la caserne de Douglastown;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le transfert de monsieur Daniel-Miville Deschênes de la caserne de Gaspé vers la caserne de Douglastown.

RÉS. 26-04-032 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1155-11-06

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1155-11-06 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet depuis;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'amender le règlement relatif au plan d'urbanisme 1155-11 en ajoutant un quatrième point à l'article 2.2.1 Combler les besoins en matière d'habitat;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1155-11-06 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme 1155-11, soit adopté.

RÉS. 26-04-033 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1577-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1577-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet depuis;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de prévoir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Ville de Gaspé qui sont précisément identifiés dans l'inventaire patrimonial de la MRC de la Côte-de-Gaspé et

ce, afin d'en empêcher le dépérissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure. De plus, les normes qu'il contient visent également à assurer la préservation et la pérennité des immeubles patrimoniaux et à ce que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants. Enfin, ce règlement vise en outre à favoriser l'utilisation effective des bâtiments destinés à être occupés;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1577-26, règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, soit adopté.

RÉS. 26-04-034

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
CRÉANT UN PROGRAMME MUNICIPAL
D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE
AU PROGRAMME INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE
DE LOGEMENTS (ICRL-2)
DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES
ET DE LOGEMENTS (SCHL)
RELATIVEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION
DE 11 UNITÉS DE LOGEMENTS
DESTINÉS À DES ADULTES AUTISTES DE 18 ANS ET PLUS

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller James Keays donne avis de motion et dépose, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logements (SCHL) relativement au projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus.

L'objet de ce règlement est de permettre à l'organisme Demeure Toi, dans le cadre de son projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus, de bénéficier d'un programme complémentaire au programme ICRL-2 en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, soit l'octroi d'un crédit de taxes foncières et de services correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période 35 ans.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

À 20 h 56, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Jean-Claude Plourde :	Ouverture de soumission pour les services professionnels pour le bâtiment Robin. Aimerait connaitre les différentes étapes dans ce projet? La Corporation Capitale des pêches aimerait être partie prenante à la première rencontre.
Maire	Tout dépendant du montant de la dépense, on a différentes obligations en ce qui concerne l'attribution des contrats. Dans le cas précis, la firme devra consulter la corporation Capitale des pêches. Nous ferons part de votre demande aux personnes impliquées à l'interne.

RÉS. 26-04-035 FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h, aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire — Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 avril 2026 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Luc Chrétien, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absente : la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement., M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. QUESTIONS DU PUBLIC
- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 demande de prix - Mandat spécifique pour le contrôle qualitatif des matériaux - Reconstruction de la station de pompage PP-2

4.2 ouverture de soumissions - Entretien ménager du garage de Rivière-au-Renard - 2026-2029

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 subventions « Volet 2 » accordées aux organismes culturels et sportifs 2ième session 2026

5.3.2 demande de fermeture, d'utilisation et de ralentissement de circulation de rues et d'infrastructures municipales - 22ième édition Festival Musique du Bout du Monde

5.4 Travaux publics

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 acquisition du site de saules par la Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie

5.5.2 dépôt du rapport de gestion et prolongation du contrat de service - Éconergie GPMM inc.

5.5.3 comptes du mois;

5.5.4 aide financière aux organismes

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 autorisation d’activités – Festival Musique du Bout du Monde 2026

5.6.2 adoption d'un projet d'amendement au règlement 1170-12 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1170-12-08)

5.6.3 modification résolution 22-07-036 - Servitude d'utilité publique – Hydro-Québec et société Telus Communications – Lot 4 054 753, cadastre du Québec

5.7 Direction générale

5.7.1 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 $ totalisant plus de 25 000 $ par fournisseur - 2026

5.7.2 entente relative au versement d'une subvention à la ville de Gaspé pour le financement de projets dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires au cours de l'exercice financier 2025-2026

5.7.3 gala de la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé

5.7.4 17e Colloque des énergies renouvelables par Nergica

5.7.5 commandite - Course de voiliers St-Laurent 400

5.7.6 proclamation - Semaine de l'action bénévole 2026

5.8 Ressources humaines

5.8.1 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2026

5.8.2 démission d'une personne salariée

5.8.3 embauche d'une personne au poste de remplacement temporaire d'animateur ou d'animatrice en sport et loisir

5.8.4 embauche au poste saisonnier de journalier-préposé à la balance-contrôleur

5.8.5 embauche d'aides à l'entretien-étudiants - Été 2026

5.8.6 devancement de l'entrée au travail de trois (3) postes saisonniers pour effectuer du nettoyage au LET

5.9 Ingénierie

5.9.1 offre de services professionnels - Kwatroe inc. - Ajout d'éclairage décoratif sur le site du Moulin des Plourde

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logements (SCHL) relativement au projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus

7. AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION 1170-12-08

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC
- questions doivent obligatoirement porter sur les matiè l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maxim

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 26-04-036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19 h 34, la première période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Jean-Yves Dupuis :	A retrouvé les éléments du patrimoine bâti sur le site de la MRC et suggère que les bâtiments ne soient pas uniquement identifiés « Gaspé », il faudrait qu'on puisse savoir dans quel village les bâtiments sont situés.
Maire :	Très bonne suggestion, va investiguer sur cette question pour améliorer les choses.

RES 26-04-037 DEMANDE DE PRIX –
MANDAT SPÉCIFIQUE POUR
LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX -
RECONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE PP-2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire effectuer des travaux pour la reconstruction de la station de pompage PP-2 située à Petit-Cap;

CONSIDÉRANT la résolution 26-03-004 octroyant le contrat de reconstruction de la station de pompage PP-2 à 9001-8839 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une firme pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix pour la réalisation de ce mandat spécifique auprès de laboratoires d'expertise nous avons reçus deux (2) soumissions, soit :

- Englobe Corp. au montant de 21 600.00 $, plus les taxes applicables;
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de 30 260.00 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat spécifique de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de reconstruction de la station de pompage PP-2 à Englobe Corp. pour un montant de 21 600.00 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1555-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-04-038

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
ENTRETIEN MÉNAGER DU GARAGE MUNICIPAL
DE RIVIÈRE-AU-RENARD - 2026-2029

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager du garage municipal situé au 14, rue de l'Entrepôt à Rivière-au-Renard, abritant également la caserne d'incendie du secteur de Rivière-au-Renard, arrivera à échéance le 1er mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé auprès des six (6) entreprises locales suivantes : Produits sanitaires Cloutier inc., Nettoyage M. Roy enrg., Ménage de la Péninsule inc., MFD Solution Clean, Pro Maintenance Smith et Entretien ménager Francoeur;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues soit :

Entretien ménager Francoeur :
- au montant de 19 880,77 $ taxes incluses pour 1 an;
- au montant de 40 556,77 $ taxes incluses pour 2 ans;
- au montant de 62 059,81 $ taxes incluses pour 3 ans;
- et un taux horaire de 45,00 $/h;

Produits sanitaires Cloutier inc.:
- au montant de 15 963,78 $ plus les taxes applicables pour 1 an;
- au montant de 31 927,56 $ plus les taxes applicables pour 2 ans;
- au montant de 47 891,34 $ plus les taxes applicables pour 3 ans;
- et un taux horaire de 50,00 $/h;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de choisir l'option pour un contrat d'une durée de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'entretien ménager du garage municipal de Rivière-au-Renard 2026-2029 à Produits sanitaires Cloutier inc., pour une période de trois (3) ans au montant de 47 891,34 $ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-495 et 02-220-00-495.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-04-039

SUBVENTIONS « VOLET 2 » ACCORDÉES
AUX ORGANISMES CULTURELS ET SPORTIFS
2IÈME SESSION 2026

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture offre trois fois par année des programmes d'aide financière aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des loisirs et de la culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des loisirs et de la culture relativement à l'octroi des subventions aux organismes culturels et sportifs pour la deuxième session de l'année 2026.

QUE, pour être admissibles à ces subventions, les activités devront se dérouler entre le 1er mai et le 31 août 2026 et que les organismes bénéficiaires devront produire un rapport d'évaluation à la suite de la tenue de leur activité.

QUE la direction des loisirs et de la culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports et plein-air) et 02-702-95-999 (culturel et communautaire).

RES 26-04-040

DEMANDE DE FERMETURE, D'UTILISATION
ET DE RALENTISSEMENT DE CIRCULATION DE RUES
ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES –
22IÈME ÉDITION FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE

CONSIDÉRANT les demandes du Festival Musique du Bout du Monde pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue de la Cathédrale, du mercredi 5 août 2026, 6 h au lundi 10 août 2026, 18 h pour la tenue de leur événement;

CONSIDÉRANT la demande du Festival Musique du Bout du Monde pour la demande de fermeture du stationnement municipal des rues Harbour et Côte Carter du dimanche 2 août 2026 à 22 h au lundi 10 août 2026 à 23 h 59 au lieu de 17 h afin de faciliter le déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT la demande du Festival Musique du Bout du Monde pour l'utilisation du parc Yvette-Bossé du lundi 3 août 2026 à 6 h au lundi 10 août 2026 à 17 h;

CONSIDÉRANT les activités qui auront lieu dans différents quartiers de la ville de Gaspé du 6 au 9 août 2026;

CONSIDÉRANT le plan de circulation et de stationnement alternatif élaboré par le Festival Musique du Bout du Monde en lien avec la Ville de

Gaspé pour faciliter la circulation des personnes et pour assurer le passage des véhicules d'urgence et de sécurité;

CONSIDÉRANT les impacts touristiques et socio-économiques très importants reliés à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise pour la tenue du Festival Musique du Bout du Monde :

- La fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue de la Cathédrale, du mercredi 5 août 2026, 6 h au lundi 10 août 2026, 18 h pour la tenue de leur événement,

- La fermeture du stationnement municipal des rues Harbour et Côte Carter du dimanche 2 août 2026 à 22 h au lundi 10 août 2026 à 23 h 59 au lieu de 17 h afin de faciliter le déroulement des opérations,

- L'utilisation du parc Yvette-Bossé du lundi 3 août 2026 à 6 h au lundi 10 août 2026 à 17 h,

- Le contrôle et le ralentissement de la circulation sur la rue Harbour durant l'événement et durant le montage et le démontage du site,

- La circulation locale seulement sur la rue Morin du mercredi 5 août 2026 à 6 h au lundi 10 août 2026 à 17 h.

QUE le conseil municipal demande au Festival Musique du Bout du Monde de publiciser auprès de la population et des commerçants la fermeture et l'utilisation des rues ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales.

RES 26-04-041

ACQUISITION DU SITE DE SAULES
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT la mise en commun du site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques de Chandler, exploité sur le lot 4 294 172 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé et son exploitation par la Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie (RITMRG);

CONSIDÉRANT QUE le site a été acquis par la RITMRG en 2018 au coût de 2.4M$ et que la Ville de Gaspé a financé sa quote-part via le règlement d’emprunt n°1389-19;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé a entrepris des démarches par la suite pour aménager un site d’irrigation d’une culture de saules afin d’accueillir les eaux générées par le site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques sur ses propres terrains et adjacents au site;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Rocher-Percé a investi une somme 302 590.51 $ pour l’aménagement de ce site au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT l'article 1.2.9 de la nouvelle Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles entre la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé signée par les parties en date du 8 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est requis par la Ville de Gaspé de verser à la RITMRG sa quote-part pour l'acquisition du site de saules, soit la somme correspondant à 50 % de 302 590.51 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise le versement de sa quote-part pour l'acquisition du site de culture de saules à la Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie, tel que prévu à l'article 1.2.9 de la nouvelle Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles signée le 8 octobre 2025.

QUE ce montant, qui s'élève à 151 295.26 $, soit financé de la façon suivante :

- La somme de 47 000 $ imputée au règlement d'emprunt n°1389-19;
- La somme de 104 295.26 $ imputée au fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

RES 26-04-042

DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION
ET PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE -
ÉCONERGIE GPMM INC.

CONSIDÉRANT le précédent mandat accordé à la firme Éconergie GPMM Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 25-04-011 reconduisait le contrat pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 au coût de 27 025 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la présente proposition est de 29 375 $ plus les taxes applicables pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT les économies réalisées au cours des dernières années et la gestion efficace de la consommation électrique pour l'ensemble des infrastructures de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition d'Éconergie GPMM Inc. au coût de 29 375 $ plus les taxes applicables, pour la reconduction du contrat pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

QUE la dépense autorisée soit financée par le poste budgétaire 02-190-00-419.

RES 26-04-043

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 190 710.17 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 190 710.17 $.

RES 26-04-044 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par «ProposePar»,

ET résolu à l'unanimité,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé confirme par la présente les aides financières suivantes :

• Auberge La Petite École de Forillon – Centre communautaire La Petite École de Forillon (L'organisation de la St-Jean 2026)	1 000 $
• Club Lions de Gaspé inc. (Souper communautaire Maghebin-el Lema)	360 $
• École de patinage artistique Forillon (Participation à un séminaire)	850 $
• FADOQ – Région Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (Jeux de la FADOQ de mars à juin 2026)	1 500 $
• Comité local de développement de l'Anse-à-Valleau (Organisation des soirées musicales Desjardins de l'Anse-à-Valleau 2026)	600 $
• Club Lions de Gaspé inc. / Les Belles du temps (Exposition de voitures sports et antiques 15 et 16 août 2026 à Gaspé)	1 900 $
• Carrefour jeunesse-emploi MRC Côte-de-Gaspé (Coop estivale pour jeunes de 13 à 17 ans dév. des compétences entrepreneuriales)	1 000 $
• Club de l'Âge d'or Shamrock de Douglastown (Fleurs, terre et panier pour Trachy Hall)	400 $
• Ass. hockey min. de Forillon – Coupe des Chevrolet féminine (Participation à la Coupe Chevrolet à Québec pour 16 jeunes filles)	1 200 $
• Fondation de l'École St-Rosaire de Gaspé (Course des couleurs 2026)	1 000 $
• Chorale Les Voix du Large inc. (Concert de 2 chorales, Les Voix du Large et l'école de musique V. D'Indy de Montréal)	600 $
• Fondation du Cégep de la Gaspésie et des îles (Projet de mobilité étudiante au Sénégal – Campus Gaspé)	250 $
• CAB Le Hauban de inc. (Semaine de l'action bénévole)	1 500 $
• Improvisation Gaspé (Organisation de la 15e coupe du Bout du monde et des soirées d'impros)	1 500 $

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – Aides discrétionnaires).

RES 26-04-045

AUTORISATION D'ACTIVITÉS –
FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE 2026

CONSIDÉRANT les activités qui seront organisées par le comité du Festival Musique du Bout du Monde au centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le règlement 736-99 de la Ville de Gaspé qui légifère le bruit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le festival se tiendra du 6 au 9 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE Musique du Bout du Monde a déposé une demande à la ville de Gaspé afin d'obtenir l'autorisation de tenir les activités suivantes :

- Spectacles extérieurs sous le chapiteau du stationnement de la rue Harbour, le jeudi 6 août, le vendredi 7 août et le samedi 8 août, jusqu'à minuit;

- Activités et spectacles extérieurs sur la rue de la Reine et la Côte Carter, le vendredi 7 août, le samedi 8 août et le dimanche 9 août jusqu'à 3 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise Musique du Bout du Monde à tenir les activités suivantes :

- Spectacles extérieurs sous le chapiteau du stationnement de la rue Harbour, le jeudi 6 août, le vendredi 7 août et le samedi 8 août, jusqu'à minuit;

- Activités et spectacles extérieurs sur la rue de la Reine et la Côte Carter, le vendredi 7 août, le samedi 8 août et le dimanche 9 août jusqu'à 3 h;

QUE le conseil municipal demande à Musique du Bout du Monde d'informer la population de ces activités via les médias locaux.

RES 26-04-046

ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1170-12 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1170-12-08)

IL est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1170-12 décrit ci-après soit adopté :

Règlement 1170-12-08:

Règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en :

- Remplaçant le chapitre 3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PERMIS ET CERTIFICATS

- Modifiant l'article 5.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION du chapitre 5 PERMIS DE CONSTRUCTION en supprimant l'avant dernier alinéa et ajoutant un huitième et neuvième point

- Ajoutant un chapitre 6.1 DÉCLARATION DE TRAVAUX

- Modifiant le titre du chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS

- Ajoutant un article 7.10 DÉCLARATION DE TRAVAUX au chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026, à 19 h.

RES 26-04-047

MODIFICATION RÉSOLUTION 22-07-036 –
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE –
HYDRO-QUÉBEC ET SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS –
LOT 4 054 753, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-059 aux termes de laquelle la ville de Gaspé a accepté de rétrocéder le lot 4 054 753, cadastre du Québec au ministère de l'Énergie et Ressources naturelles qui verra à le transférer par la suite au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT la résolution 22-07-036 aux termes de laquelle la ville accorde à Hydro-Québec et Société Telus Communications des droits réels et perpétuels de servitude d'utilité publique sur une partie du lot 4 054 753, cadastre du Québec dans le cadre du projet de réaménagement du réseau de distribution électrique situé sur la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 22-07-036 prévoyait que la ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable signeraient conjointement les documents soumis par Hydro-Québec et nécessaires à l'établissement de la servitude et ce, à la suite de différents pourparlers avec les deux ministères impliqués;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable n'a pas encore entrepris les démarches nécessaires afin que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles lui rétrocède le lot et que, dans le but d'accélérer la signature de la servitude en faveur d'Hydro-Québec, le MTMD a demandé à la Ville d'adopter une résolution ne requérant pas son intervention à l'acte de servitude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 22-07-036 afin qu'uniquement la ville soit signataire de l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le troisième paragraphe des recommandations de la résolution 22-07-036 soit remplacé par le suivant :

« QUE le maire et la greffière soient autorisés
à signer tous les documents requis. »

NOTE DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 $ TOTALISANT PLUS DE 25 000 $ PAR FOURNISSEUR - 2026

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 $ totalisant plus de 25 000 $ par fournisseur au 31 mars 2026.

RES 26-04-048 ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE GASPÉ POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COMMUNAUTÉS SÉCURITAIRES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a créé le Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS) pour appuyer les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation d'initiatives de prévention et de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu l'Entente Canada-Québec pour le financement relatif au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires, approuvée par le décret n°2022-2013 du 28 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à cette entente, le gouvernement du Québec peut conclure, avec un tiers admissible, une entente de financement afin de redistribuer la contribution reçue par le gouvernement du Canada, pour la réalisation de projets de prévention et de lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à cette entente, le ministre et la Ville conviennent de conclure une entente de subvention pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine et à agir sur les conditions et les facteurs de risque favorisant la commission d'actes délinquants, dont des actes de violence par armes à feu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé s'engage à verser un montant de 5 000 $;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général adjoint à signer l'entente relative au versement d'une subvention à la Ville de Gaspé pour le financement de projet dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés sécuritaires au cours de l'exercice financier 2025-2026.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 26-04-049 GALA DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT la demande de commandite soumise par la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé (CCCDG) pour la tenue de son Gala annuel à Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à la reconnaissance et à la valorisation des entrepreneures et entrepreneurs du territoire, en soulignant l'excellence des entreprises et des acteurs économiques de la Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite appuyer les initiatives favorisant le développement économique et le dynamisme du milieu des affaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir les organismes et événements qui contribuent au rayonnement de la communauté d'affaires locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde une commandite de 2 500 $ à la Chambre de commerce de la Côte-de-Gaspé pour la tenue de son Gala annuel à Petite-Vallée.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 26-04-050 17E COLLOQUE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR NERGICA

CONSIDÉRANT QUE Nergica, centre de recherche appliquée en énergies renouvelables, organise le 17e Colloque des énergies renouvelables à Carleton-sur-Mer, du 9 au 11 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE cet événement constitue le principal rendez-vous de l'industrie québécoise des énergies renouvelables et rassemble plus de 250 participants, dont des décideurs, des gestionnaires, des producteurs et des représentants gouvernementaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt stratégique pour la Ville de Gaspé de se positionner comme partenaire actif dans le secteur des énergies renouvelables, un domaine d'importance majeure pour le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le forfait de partenariat « Salle de rencontre d'affaires » au montant de 2 000 $ inclut notamment l'affichage du logo de la Ville, une mention du partenariat, une publication sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et l'infolettre de Nergica, ainsi qu'un rabais de 50 % sur une inscription au colloque et au gala;

CONSIDÉRANT le formulaire d'inscription au partenariat signé au nom de la Ville de Gaspé en date du 16 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme sa participation à titre de partenaire au 17e Colloque des énergies renouvelables organisé par Nergica à Carleton-sur-Mer, du 9 au 11 juin 2026, au montant de 2 000 $.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

QUE le Directeur des communications soit autorisé à signer les documents requis.

RES 26-04-051 COMMANDITE - COURSE DE VOILIERS ST-LAURENT 400

CONSIDÉRANT la demande de commandite soumise par l'OBNL Plaisanciers du Saint-Laurent (PSL) pour la toute première édition de la course de voiliers St-Laurent 400, qui se tiendra du 6 au 12 août 2026 avec une escale stratégique à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nautique d'envergure prévoit la participation de 35 à 45 voiliers pour un total d'environ 175 à 200 navigateurs et bénévoles provenant de partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'escale à Rivière-au-Renard générera des retombées économiques et touristiques pour le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire soutenir les événements contribuant à la vitalité, au rayonnement et au dynamisme du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la commandite permettra notamment de couvrir des frais d'assurance-responsabilité, de sécurité et de logistique liés à l'escale à Rivière-au-Renard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde une commandite de 2 500 $ à l'OBNL Plaisanciers du Saint-Laurent pour la tenue de la course de voiliers St-Laurent 400, qui se tiendra du 6 au 12 août 2026 avec une escale stratégique à Rivière-au-Renard.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 26-04-052 PROCLAMATION – SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2026

CONSIDÉRANT QUE la 52^{e} édition de la Semaine de l'action bénévole se tiendra du 19 au 25 avril 2026 sous le thème « Mission : bénévolat! »;

CONSIDÉRANT QUE ce thème souligne que l'engagement bénévole est une mission collective essentielle pour créer, soutenir et transformer notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a proclamé 2026 « Année internationale des bénévoles pour le développement durable » et que l'initiative nationale « Dynamisez le bénévolat » célèbre le pouvoir de la participation civique tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît la contribution inestimable de ses nombreux bénévoles qui s'impliquent dans divers secteurs pour améliorer la qualité de vie et le rayonnement de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'implication citoyenne est un pilier de la vitalité sociale et que le Conseil municipal a à cœur de remercier et de féliciter ses bénévoles pour leur dévouement exemplaire;

CONSIDÉRANT LA DEMANDE formulée par le Centre d'action bénévole Le Hauban inc. afin qu'une motion de reconnaissance soit adressée aux bénévoles lors de la réunion municipale d'avril;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé proclame la semaine du 19 au 25 avril 2026 comme la « Semaine de l'action bénévole » sur son territoire.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé exprime sa profonde gratitude et ses plus sincères félicitations à l'ensemble des citoyennes et citoyens qui donnent généreusement de leur temps et de leur expertise pour le mieux-être de la collectivité.

QUE la Ville encourage la population à célébrer l'apport des bénévoles et à s'inspirer de leur engagement pour contribuer, chacun à sa manière, à la mission collective du bénévolat.

RES 26-04-053

EMBAUCHE DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND – ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT la politique d'embauche des étudiants et le processus de sélection pour les postes de sauveteurs à la plage Haldimand pour l'été 2026 a eu lieu en mars et avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucun sauveteur ayant travaillé l'an dernier n'est disponible pour travailler cette année;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de nouvelles candidatures et que nous avons fait des entrevues de sélection et prise de références pour combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail devraient débuter le 21 juin 2026 et se terminer le 16 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des sauveteurs suivants pour l'été 2026:

- Alice Courtemanche, sauveteuse
- Charlie-Mei Proulx, sauveteuse
- Sissi Crochetière, sauveteuse
- Jérémie Hamel, sauveteur
- Bruno Asselin, sauveteur
- Vicky Robidas, sauveteuse
- Raphaëlle Boulay, assistante-sauveteuse

QUE le nombre d'heures varie entre les différents sauveteurs et assistant-sauveteurs selon leurs disponibilités, leurs formations et les besoins de l'employeur au niveau légal.

QUE les salaires horaires versés soient ceux prévus à la politique d'embauche des sauveteurs et selon la formation des différentes personnes salariées soient de 18.44 $ pour les assistants-sauveteurs, de 22.03 $ pour les sauveteurs ayant la formation sauveteur nationale et de 24.43 $ pour les sauveteurs ayant la formation sauveteur océanique et/ou plage continentale.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-141.

RES 26-04-054 DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 150 383 a remis sa démission par lettre le 13 avril 2026 nous informant qu'elle démissionnait de son poste en date du 8 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au lien d'emploi de cette personne salariée après son délai de préavis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 150 383 et mette fin au lien d'emploi avec la ville de Gaspé, et ce, en date du 8 mai 2026.

QUE le directeur des Services administratifs soit autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues s'il y a lieu.

RES 26-04-055 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE
AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
D'ANIMATEUR OU D'ANIMATRICE EN SPORT ET LOISIR

CONSIDÉRANT le départ en congé sans solde de la personne salariée au poste d'animateur en sport et loisir à compter du 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT les concours internes et externes effectués pour combler ce remplacement d'une durée prévue d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Claudie Carignan au poste temporaire d'animateur.trice en sport et loisir, et ce, en date du 19 mai 2026, et ce, pour une durée indéterminée, soit jusqu'au retour de la personne salariée remplacée.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs à l'échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires portant les numéros 02-701-20-141 (5 %), 02-701-30-141 (15 %), 02-701-31-141 (30 %), 02-701-32-141 (30 %), et 02-701-50-141 (20 %).

RES 26-04-056 EMBAUCHE AU POSTE SAISONNIER DE
JOURNALIER-PRÉPOSÉ À LA BALANCE-CONTRÔLEUR

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel à l'interne n'a pas été concluant;

CONSIDÉRANT le processus de dotation à l'externe effectué en avril 2026 pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Alexis Mathurin au poste saisonnier de journalier-préposé à la balance et contrôleur, et ce, à compter du 27 avril 2026.

QUE la personne devra fournir un formulaire d'antécédents criminels et un certificat médical de bonne santé.

QUE les conditions d'embauche soient selon la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-451-20-141 (80 %) et 02-451-30-141 (20 %).

RES 26-04-057

EMBAUCHE D'AIDES À L'ENTRETIEN-ÉTUDIANTS – ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT QUE la politique d'embauche des étudiants prévoit que nous reprenons les employés étudiants de l'année précédente si le rendement au travail était satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE les quatre employés étudiants occupant les fonctions d'aides à l'entretien présents l'an dernier sont intéressés à revenir et qu'ils ont eu de bons rendements;

CONSIDÉRANT QUE ces postes étudiants débuteront en juin 2026, et ce, pour une durée de huit semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Alex Germain, Thomas Cloutier, Noah Kennedy et Dylan Lemieux, à la direction des Travaux publics en tant qu'aides à l'entretien-étudiants pour travailler à l'été 2026 pour la Ville de Gaspé, et ce, à compter du 22 juin 2026 pour une période de huit semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d'embauche du personnel étudiant soit de 19.87 $/ heure.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-141.

RES 26-04-058

DEVANCEMENT DE L'ENTRÉE AU TRAVAIL DE TROIS (3) POSTES SAISONNIERS POUR EFFECTUER DU NETTOYAGE AU LET

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser au printemps 2026 pour le nettoyage du terrain après la fonte de la neige au LET ;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Travaux publics souhaite devancer l'entrée en fonction de trois postes de journalier en date du 27

avril 2026 soit une semaine avant le début de la date habituelle d'entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT QU'un montant est disponible au budget 2026 afin de couvrir la prolongation de trois semaines de salaire additionnelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le devancement d'une semaine de trois personnes à la direction des travaux publics pour la période du 27 avril 2026 au 2 mai 2026 soit un total de trois semaines additionnelles.

QUE les dépenses salariales soient imputées au poste budgétaire 02-451-20-141.

RES 26-04-059

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS –
KWATROE INC. –
AJOUT D'ÉCLAIRAGE DÉCORATIF
SUR LE SITE DU MOULIN DES PLOURDE

CONSIDÉRANT la volonté d'améliorer l'éclairage sur le site du Moulin des Plourde;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de Kwatroe inc. afin notamment de proposer trois solutions possibles, incluant les rendus visuels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par Kwatroe inc. le 14 avril 2026 au montant de 2 200 $, plus les taxes applicables, pour la collecte de données et les propositions d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Chrétien,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Kwatroe inc. du 14 avril 2026 au montant de 2 200 $, plus les taxes applicables, afin de procéder à la collecte de données et soumettre les propositions pour l'ajout d'éclairage décoratif sur le site du Moulin des Plourde.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 1548-25.

RES 26-04-060

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1578-26

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1578-26 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de permettre à l'organisme Demeure Toi, dans le cadre de son projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus, de bénéficier d'un programme complémentaire au programme ICRL-2 en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, soit l'octroi d'un crédit de taxes foncières et de services correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période 35 ans.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1578-26, créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2) de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logements (SCHL) relativement au projet de construction de 11 unités de logements destinés à des adultes autistes de 18 ans et plus, soit adopté.

RES 26-04-061

AVIS DE MOTION –
1170-12-08

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé donne avis de motion et dépose, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme nº 1170-12 en :

- remplaçant le chapitre 3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PERMIS ET CERTIFICATS,
- modifiant l'article 5.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION du chapitre 5 PERMIS DE CONSTRUCTION en supprimant l'avant dernier alinéa et ajoutant un huitième et neuvième point,
- ajoutant un chapitre 6.1 DÉCLARATION DE TRAVAUX,
- modifiant le titre du chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS,
- ajoutant un article 7.10 DÉCLARATION DE TRAVAUX au chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS;

L'objet de ce règlement est de moderniser les pratiques et l'amélioration de l'efficacité administrative, en mettant en place un mécanisme de déclaration de travaux pour les travaux mineurs, en remplacement de l'exigence actuelle d'un permis ou d'un certificat. Cette approche vise à simplifier les démarches pour les citoyens, en proposant une procédure gratuite, allégée et rapide, permettant notamment un démarrage plus rapide des travaux. La mise en place de ce mécanisme permettrait de réduire le volume des demandes de permis liées aux travaux mineurs, permettant un traitement plus efficace des dossiers plus complexes.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

À 20 h 06, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Jean-Claude Plourde :	Merci pour l'initiative pour l'éclairage au Moulin des Plourde. Est-ce que dans le devis avec cette firme, il y a une place pour que les citoyens puissent se prononcer. On ne voudrait pas que les propositions ne conviennent pas avec les attentes citoyennes.
Directeur général :	Trois propositions seront préparées et si ça ne répond pas aux attentes on va en demander d'autres.
Jean-Yves Dupuis :	Si un citoyen ne déclare pas des travaux, est-ce qu'il y aura des pénalités?
Maire :	Mêmes conséquences que si un citoyen fait des travaux sans permis.

RES 26-04-062 FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 10 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière